

Élections des présidents des chambres

(2022/C 398/05)

Le 19 septembre 2022, le Tribunal a, conformément à l'article 9, paragraphe 3, et à l'article 18, paragraphe 1, du règlement de procédure, élu présidents de chambre siégeant avec trois et avec cinq juges pour la période allant du 19 septembre 2022 au 31 août 2025:

- M. Spielmann;
- M^{me} Marcoulli;
- M. Schalin;
- M. da Silva Passos;
- M. Svenningsen;
- M^{me} Costeira;
- M^{me} Kowalik-Bańczyk;
- M. Kornezov;
- M. Truchot;
- M^{me} Porchia.

Constitution des chambres et affectation des juges aux chambres

(2022/C 398/06)

Lors de sa Conférence plénière du 19 septembre 2022, le Tribunal, composé de 54 juges, a décidé de constituer en son sein huit chambres composées de cinq juges, siégeant avec cinq et avec trois juges, affectés à six formations, et deux chambres composées de six juges, siégeant avec cinq et avec trois juges, affectés à dix formations, pour la période allant du 19 septembre 2022 au 31 août 2025. Chacune des formations des dix chambres du Tribunal est présidée par un président de chambre, concomitamment élu en tant que président de chambre siégeant avec trois et avec cinq juges.

Lors de sa Conférence plénière du 23 septembre 2022, le Tribunal a décidé, sur proposition de M. le Président, présentée conformément à l'article 13, paragraphe 2, du règlement de procédure, d'affecter les juges aux chambres pour la période allant du 23 septembre 2022 au 31 août 2025 comme suit:

1^{re} chambre élargie, siégeant avec cinq juges:

La formation élargie de la chambre, siégeant avec cinq juges, est composée des trois juges de la formation initialement saisie et de deux juges désignés parmi les trois autres juges de la 1^{ère} chambre en application d'un tour de rôle.

1^{re} chambre, siégeant avec trois juges:

M. Spielmann, président de chambre;

Formation A: M. Valančius et M. Mastroianni, juges;

Formation B: M. Valančius et M^{me} Brkan, juges;

Formation C: M. Valančius et M. Gâlea, juges;

Formation D: M. Valančius et M. Tóth, juges;

Formation E: M. Mastroianni et M^{me} Brkan, juges;

Formation F: M. Mastroianni et M. Gâlea, juges;

Formation G: M. Mastroianni et M. Tóth, juges;